

<https://www.pressegauche.org/Reforme-de-la-loi-101-Des-mesures-qui-ont-enfin-du-mordant-CSN>



Réforme de la loi 101 - Des mesures qui ont enfin du mordant (CSN)

- Communiqués -

Publication date: jeudi 13 mai 2021



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 13 mai 2021 - La CSN applaudit le dépôt du projet de loi sur la réforme de la loi 101 attendue depuis des mois et se réjouit à première vue de voir le gouvernement se pencher enfin sur le sort des travailleuses et des travailleurs francophones du Québec. « Il était temps qu'on arrête de jouer à l'autruche en refusant d'admettre la lente anglicisation de l'ensemble du Québec, et du Grand Montréal en particulier. Des mesures s'imposaient et nous sommes soulagés aujourd'hui de constater les efforts notoires du ministre Jolin-Barrette en ce sens », a souligné d'entrée de jeu le président de la CSN, Jacques Létourneau.

Exigence de l'anglais

L'un des principaux indicateurs de l'anglicisation est l'omniprésence des exigences en anglais dans les critères d'embauche. Malheureusement, peu de moyens étaient mis à la disposition pour faire respecter le droit de travailler en français contenu dans la loi 101. Avec le projet de loi déposé aujourd'hui, l'employeur aura l'obligation de démontrer que le bilinguisme est absolument nécessaire avant de pouvoir en faire un critère d'embauche. « La réécriture des articles portant sur l'exigence d'une autre langue est un message clair envers les employeurs et les tribunaux : l'exigence du bilinguisme lorsqu'elle n'est pas justifiée n'a tout simplement pas lieu d'être », souligne le président de la CSN, Jacques Létourneau.

« Malheureusement, depuis quelques années, nous constatons une dérive de différents ministères à bilinguiser les emplois, enchaîne-t-il. Le ministère de la Santé et des Services sociaux est particulièrement un mauvais élève à cet égard. En effet, il n'est pas rare que certaines directions exigent le bilinguisme tous azimuts sans en démontrer le besoin concret. Espérons que les ministères comprendront le message envoyé aujourd'hui et qu'ils prendront les mesures nécessaires pour faire respecter la loi. »

Francisation

Le président de la CSN souligne par ailleurs que la francisation des lieux de travail et des personnes, particulièrement dans le Grand Montréal, a été trop souvent mise de côté. « La simple traduction des affiches au travail ne suffit pas à franciser les milieux. Le gouvernement doit valoriser, promouvoir et soutenir la francisation des travailleurs et des travailleuses ainsi que des cadres dans les PME et la grande entreprise. En ce sens, la création de l'organisme Francisation Québec est une excellente nouvelle », ajoute-t-il.

Le président de la CSN est également satisfait de voir que le rôle des travailleuses et travailleurs sera enfin reconnu au sein des comités de francisation dans les grandes entreprises. « Ces comités, qui réunissent travailleurs et employeurs, aident les milieux de travail à trouver les meilleures solutions en matière de francisation. En y officialisant le rôle des travailleurs, ces comités deviendront de véritables mécanismes de valorisation de la langue française au travail. »